

LES SUBVENTIONS DU CONSEIL DES ARTS DU CANADA ET LE
REVENU PERSONNEL

Question n° 4038—**M. Schellenberger**:

Tient-on compte des revenus personnels pour évaluer les demandes de subventions du Conseil des arts du Canada?

Mlle Coline Campbell (secrétaire parlementaire du secrétaire d'État): Le Conseil des Arts du Canada ne transmet les renseignements suivants: Non, sauf pour l'établissement des montants des bourses de travail libre pour universitaires et l'attribution de frais de subsistance aux bénéficiaires du programme Explorations.

LES RÉFLECTEURS SUR LES WAGONS DE CHEMIN DE FER

Question n° 4054—**M. Hnatyshyn**:

Le gouvernement envisage-t-il la possibilité d'exiger l'installation de points de repère plus apparents sur les wagons couverts et les wagons à plate-forme afin qu'on les distingue mieux la nuit, aux passages à niveau non contrôlés?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): L'installation de marques réfléchissantes sur les côtés des wagons de chemin de fer est prévue dans l'article 202(1)c) de la loi sur les chemins de fer et dans une ordonnance de la Commission canadienne des transports. Les travaux de ce programme, qui ont commencé dès la publication de l'ordonnance n° 97799, en date du 1^{er} mai 1959, se poursuivent, avec l'aide de contributions provenant de la Caisse des passages à niveau. En juin 1975, 125,523 wagons étaient équipés de disques réfléchissants, la Caisse ayant fourni une subvention totale de \$504,321.68.

CN—LES AMÉLIORATIONS AUX VOIES FERRÉES À
TERRE-NEUVE

Question n° 4062—**M. Marshall**:

1. Relativement aux améliorations qu'a apportées le CN aux lignes de chemin de fer de Terre-Neuve en 1975, quels ont été les progrès accomplis dans a) l'installation de nouveaux rails et la réfection de deux ponts, y compris l'endroit de ces travaux, b) le chemin de fer de 33 milles, à rails de 100 livres, entre Deer Lake et Kitty's Brook, c) le chemin de fer de 12 milles, à rails de 100 livres, entre Badger et Millertown Junction, d) le ballast supérieur entre Gambo et Glenwood et la préparation de la plate-forme, e) le remplacement de la travée de 175 pieds du pont de Flat Bay, f) la remise en état du pont de Cape Ray?

2. Quels sont les détails des progrès accomplis à l'égard des rubriques suivantes: a) \$900,000 en nouveaux édifices, b) \$750,000 en nouvel équipement de pose des rails, c) \$250,000 en nouvelles machines, d) \$50,000 en nouveau matériel, e) 360,000 selles de rail, f) 205,000 anticheminants, g) 45,000 traverses, h) 33,000 pieds de traverses à pont traitées?

3. Quel a été le total des marchandises transportées en a) 1974-1975, b) 1975-1976?

L'hon. Otto E. Lang (ministre des Transports): Voici la réponse de la direction des Chemins de fer nationaux du Canada: 1. a) Installation des rails terminée. Réfection du pont de Flat Bay terminée. Réfection du pont de Cape Bay terminée. b) Terminé. c) Terminé. d) Terminé, sauf quatre milles. e) Terminé. f) Terminée.

2. a) Construction de l'édifice Corner Brook Express terminée. Construction de l'édifice Corner Brook Maintenance of Way presque terminée. b) Livraison terminée. c) Livraison terminée à l'exception d'une machine devant être livrée durant le premier trimestre de 1976. d) Livraison terminée à l'exception d'une unité devant être livrée au cours du deuxième trimestre de 1976. e) Terminées. f) Terminés. g) Terminées. h) Terminés.

Questions au Feuilleton

3. a) Année civile 1974—1,418,900 tonnes payantes. b) Année civile 1975—1,036,930 tonnes payantes.

SANTÉ ET BIEN-ÊTRE SOCIAL—LA CONTRIBUTION AU FONDS
DES NATIONS UNIES POUR LA LUTTE CONTRE L'ABUS DES
DROGUES

Question n° 4087—**M. Matte**:

1. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social contribue-t-il depuis trois ans au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues et, dans l'affirmative, la contribution s'est-elle élevée à un million de dollars?

2. Le Ministère a-t-il l'intention de continuer à contribuer à un autre programme analogue et, dans l'affirmative, pour quel montant?

L'hon. Marc Lalonde (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): 1. Pour chacune des années financières 1973-1974, 1974-1975 et 1975-1976, le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social a octroyé* une subvention de \$200,000 (soit une somme totale de \$600,000) au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.

*NOTER la distinction à établir entre «subventions» et «contributions», d'après le Guide des autorisations du Conseil du Trésor au chapitre 30, 0.3.11.3.

2. Le ministère de la Santé nationale et du Bien-être social n'a pas l'intention d'octroyer, pour l'année financière 1976-1977, une subvention au Fonds des Nations Unies pour la lutte contre l'abus des drogues.

LES PÉNITENCIERS CANADIENS—LES SERVICES DE
PSYCHIATRES, DE PSYCHOLOGUES ET DE TRAVAILLEURS
SOCIAUX

Question n° 4097—**M. Coates**:

1. Les détenus des pénitenciers canadiens de a) Williams Head, b) New Westminster, c) Drumheller, d) Prince Albert, e) Archambeau, f) Saint-Vincent-de-Paul, g) Dorchester, h) Millhaven, i) Kingston, bénéficient-ils des services de psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux et, dans l'affirmative, quelle est la nature de ces services?

2. Combien de personnes y travaillent a) à plein temps, b) à temps partiel?

3. Dans chaque cas, combien de détenus reçoivent des soins de psychiatres, psychologues et travailleurs sociaux, a) régulièrement, b) de temps à autre?

4. Combien de détenus a-t-on soignés annuellement dans chaque pénitencier entre 1973 et 1975?

M. Hugh Poulin (secrétaire parlementaire du solliciteur général): 1. Tous les détenus des établissements susmentionnés bénéficient des services de psychiatres, de psychologues et d'agents de classement, les réserves suivantes étant faites: (i) Aucun psychologue n'est affecté à l'établissement de Williams Head. (ii) Des services psychiatriques sont offerts aux détenus dans les établissements de New Westminster, Drumheller, de la Saskatchewan et de Dorchester. (iii) Les détenus de l'établissement Archambault, des pénitenciers de Saint-Vincent-de-Paul (Laval) et de Millhaven et ceux incarcérés au centre régional d'accueil de Kingston bénéficient tous des services de psychiatres par l'intermédiaire des centres psychiatriques régionaux adjacents, tenus par le Service canadien des pénitenciers.

2. Onze psychiatres sont engagés à plein temps et trois, à temps partiel par le Service canadien des pénitenciers. Des services psychiatriques sont offerts en tout temps aux détenus de New Westminster, Archambault, Laval (Saint-Vincent-de-Paul), Millhaven et Kingston (C.A.R.). Ces services sont offerts seulement à temps partiel aux détenus